

Cote du document: EB 2016/119/R.35  
Point de l'ordre du jour: 19 b)  
Date: 2 novembre 2016  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Sélection du Commissaire aux comptes du FIDA pour la période 2017-2021

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Allegra Saitto  
Responsable de la  
Division de la comptabilité et du Contrôleur  
téléphone: +39 06 5459 2405  
courriel: a.saitto@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner  
Chef du Bureau des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2974  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration – Cent dix-neuvième session  
Rome, 14-15 décembre 2016

---

Pour: Approbation

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la nomination de Deloitte & Touche en qualité de Commissaire aux comptes du Fonds pour la période 2017-2021, conformément à la proposition avancée par le Comité d'audit à sa quarante et unième réunion.

## Sélection du Commissaire aux comptes du FIDA pour la période 2017-2021

### I. Introduction

1. La section 9 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds et l'article XII.1 du Règlement financier du FIDA contiennent des dispositions relatives à la sélection et à la nomination du Commissaire aux comptes du Fonds. Aux termes du Règlement financier, il appartient au Conseil des gouverneurs, sur recommandation du Conseil d'administration, de nommer le Commissaire aux comptes du FIDA et de préciser la teneur de ses attributions. En vertu de la résolution 77/2 adoptée par le Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration est autorisé à exercer tous les pouvoirs du Conseil des gouverneurs, à l'exception d'un certain nombre d'entre eux que celui-ci s'est expressément réservés. Les pouvoirs relatifs à la sélection et à la nomination du Commissaire aux comptes ne figurant pas au nombre des pouvoirs réservés, le Conseil des gouverneurs, à sa troisième session, a explicitement délégué au Conseil d'administration le pouvoir de nommer et de contrôler le Commissaire aux comptes.
2. Le mandat du Comité d'audit stipule que celui-ci supervise le processus de sélection du Commissaire aux comptes du Fonds et recommande au Conseil d'administration la nomination d'un cabinet. Conformément à la politique relative à la rotation du Commissaire aux comptes et aux services d'audit fournis, approuvée en 2006, le Commissaire aux comptes devrait se voir attribuer un contrat annuel renouvelable pour une période de cinq ans, avec un maximum de deux mandats consécutifs de cinq années chacun. À l'issue du premier mandat, le Commissaire aux comptes est autorisé à soumissionner en vue de l'obtention d'un second mandat.
3. La direction a facilité le processus interne de passation des marchés pour la sélection du Commissaire aux comptes du Fonds pour la période 2017-2021, au nom du Comité d'audit, en vue de recommander au Comité, à sa cent quarante et unième réunion, le cabinet sélectionné et que le Conseil d'administration, à sa cent dix-neuvième session, sera invité à nommer. Le mandat de l'actuel Commissaire aux comptes prendra fin avec l'audit de l'exercice 2017.

### II. Contexte

4. La démarche proposée ayant été entérinée par le Comité d'audit à sa cent trente-neuvième réunion, tenue en mars 2016, la direction a entrepris d'accélérer le processus de sélection dans les termes convenus. Elle a consulté le Comité d'audit et l'a associé à chaque étape de la procédure pour faire en sorte que le Comité conduise le processus, la direction se cantonnant à un rôle de facilitateur. Le présent document fait le point sur le déroulement du processus de sélection, dont l'issue fera l'objet d'une recommandation finale soumise pour approbation au Comité d'audit, qui, à son tour, servira de base pour la candidature proposée au Conseil d'administration à sa session de décembre.

### III. État d'avancement du processus de sélection

5. À ce jour, les dernières informations actualisées fournies au Comité d'audit remontent à sa cent quarantième session, tenue le 4 juillet 2016; elles concernaient les mesures prises jusqu'alors ainsi que les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt et des invitations à soumissionner, en réponse auxquelles trois propositions ont été reçues, à savoir: Reconta Ernst & Young (Italie); PriceWaterhouseCoopers (Italie); et Deloitte & Touche SpA (qui dispose de bureaux au Royaume-Uni et en Italie).
6. Une commission a été constituée pour procéder à l'évaluation technique des offres. Mme Martina Metz (Allemagne), membre du Comité d'audit, a assisté aux présentations techniques ainsi qu'à une réunion d'évaluation technique. Ces présentations ont eu lieu les 24 et 27 juin 2016.

### IV. Résultats de l'évaluation

7. Pour la notation, le coefficient de l'évaluation technique avait été fixé à 70% compte tenu de la nature hautement technique des services demandés, et celui de l'évaluation commerciale à 30%.
8. On trouvera dans le tableau 1 les notes correspondant à l'évaluation technique.

Tableau 1

<i>Rang</i>	<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Note (sur 100%)</i>	<i>Note (sur 70%, coefficient de l'évaluation technique)</i>
1	Deloitte & Touche SpA	93,08	65,16
2	PriceWaterhouseCoopers	78,31	54,82
3	Reconta Ernst & Young	75,06	52,54

9. L'évaluation technique de chaque cabinet est présentée ci-après:
  - Deloitte & Touche SpA. L'équipe présentée par Deloitte, solide au plan technique, est composée de représentants des bureaux d'Italie et du Royaume-Uni. Elle a donné la preuve de sa solide expérience des institutions financières internationales (IFI). Le haut responsable, qui mène à l'heure actuelle l'audit de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, serait en mesure d'apporter les connaissances de pointe nécessaires à l'équipe chargée de l'audit du FIDA. Grâce à leur connaissance approfondie de l'information financière, les membres de l'équipe ont pu répondre aux questions de manière extrêmement satisfaisante. Ils ont par ailleurs prouvé qu'ils étaient parfaitement au fait des développements à venir dans le domaine de la comptabilité et de l'information financière. Même si c'est Deloitte qui exerce à l'heure actuelle les fonctions de Commissaire aux comptes, ce fait n'a pas été tenu pour acquis durant la présentation. Tous les membres de la commission ont estimé que Deloitte était le cabinet d'audit le plus qualifié, celui qui avait fait la meilleure offre technique et la meilleure présentation.
  - PriceWaterhouseCoopers. L'équipe est solide au plan technique et le cabinet semble professionnel. Il n'a cependant jamais fourni ce type de services à d'autres IFI, et certaines questions techniques n'ont donné lieu qu'à des réponses à caractère très général. PWC a occupé la fonction de Commissaire aux comptes du FIDA pour les états financiers de 2011. Malgré une bonne impression d'ensemble, le sentiment a été que l'évolution des pratiques opératoires du FIDA n'était pas suffisamment prise en compte.
  - Reconta Ernst & Young. L'équipe, solide au plan technique, a fait une présentation satisfaisante. Les membres de l'équipe ont apporté aux questions techniques des réponses correctes mais trop générales et qui ne

prenaient pas en compte les spécificités du modèle opérationnel du FIDA.  
L'équipe n'a pas une grande expérience s'agissant d'offrir ce type de services à d'autres IFI.

10. Les offres commerciales ont par la suite été ouvertes et évaluées. On trouvera dans le tableau 2 les résultats ainsi que les notes attribuées.

Tableau 2

<i>Synthèse de l'évaluation commerciale</i>			
<i>Rang</i>	<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Total des honoraires (EUR)</i>	<i>Note assignée en pourcentage</i>
1	Deloitte & Touche SpA	135 000	30,00
2	Reconta Ernst & Young	142 400	28,44
3	PriceWaterhouseCoopers	170 000	23,82

11. On trouvera dans le tableau 3 la note globale attribuée aux cabinets soumissionnaires, sur la base tant de l'évaluation technique que commerciale.

Tableau 3

<i>Synthèse de l'évaluation commerciale</i>			
	<i>Deloitte &amp; Touche SpA</i>	<i>PriceWaterhouseCoopers</i>	<i>Reconta Ernst &amp; Young</i>
Note technique	65,16	54,82	52,54
Note commerciale	30,00	23,82	28,44
Note totale	95,16	78,64	80,98
Classement général	1	3	2

## V. Présentation des résultats du Comité d'examen des contrats

12. À l'issue de l'évaluation précitée, les résultats de l'appel d'offres ont été présentés au Comité d'examen des contrats pour examen et recommandation au Responsable principal de la passation des marchés. Des détails concernant l'appel d'offres IFAD/2016/016/RFP relatif à la sélection du Commissaire aux comptes ont été fournis aux membres du Comité d'examen des contrats. Ce dernier a ensuite été invité à avaliser la recommandation fondée sur les résultats de l'évaluation ci-dessus. Les membres du Comité d'audit ont été encouragés à prendre part à ce processus. L'un d'entre eux, M. Nicholas Strychacz (États-Unis), a assisté à la réunion du Comité d'examen des contrats en qualité d'observateur. Le Comité d'examen des contrats, après avoir examiné le processus d'appel d'offres et le résultat de chaque étape, a fait la recommandation suivante:

Les membres du Comité d'examen des contrats ont avalisé la recommandation visant à attribuer le contrat à Deloitte & Touche SpA, pour un coût annuel total de 135 000,00 EUR et pour une durée d'un (1) an, renouvelable pour quatre (4) années supplémentaires, pour une durée totale de cinq (5) ans au maximum.

## VI. Prochaines étapes

13. On trouvera dans le tableau 4 les étapes qui feront suite à la recommandation du Comité d'examen des contrats et à la décision ultérieure du Responsable principal de la passation des marchés.

Tableau 4

<i>Étape</i>	<i>Responsabilité</i>	<i>À partir de</i>
Présentation du cabinet du Commissaire aux comptes proposé au Conseil d'administration pour approbation	Comité d'audit	Décembre 2016